

SCCV BUFFON
1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333
44 803 SAINT HERBLAIN cedex

Résidence pour Personnes Agées
Résidence Estrella
Quai Riquet
CARCASSONNE

Notice MAI 68



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'OPERATION	3
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
2.1.	Infrastructures	4
2.2.	Murs et ossatures	4
2.3.	Les planchers	4
2.4.	Cloisons de distribution.....	4
2.5.	Escaliers	4
2.6.	Conduits de fumée et ventilation - désenfumage.....	5
2.7.	Chutes et grosses canalisations.....	5
2.8.	Toiture et étanchéité.....	5
3.	LOCAUX COMMUNS ET LEURS EQUIPEMENTS	6
3.1.	Espaces communs accessibles aux résidents.....	6
3.2.	Espaces bureaux	7
3.3.	Espaces communs non accessibles aux résidents	8
4.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
4.1.	Sols et plinthes	10
4.2.	Revêtements muraux	10
4.3.	Plafond.....	10
4.4.	Menuiseries extérieures	10
4.5.	Menuiseries intérieures	10
4.6.	Serrurerie et gardes corps	10
4.7.	Peintures	10
4.8.	Equipements intérieurs.....	11
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	12
5.1.	Ascenseurs.....	12
5.2.	Chauffage et eau chaude.....	12
5.3.	Télécommunications	12
5.4.	Ventilation mécanique.....	12
5.5.	Alimentation / réseau eau	12
5.6.	Alimentation / réseau gaz	12
5.7.	Alimentation / réseau électricité	12
5.8.	Système sécurité incendie	13
5.9.	Local vélos	Erreur ! Signet non défini.
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	13
6.1.	Local vélos	13
6.2.	Voiries et parkings	13
6.3.	Circulations des piétons	13
6.4.	Espaces verts.....	13
6.5.	Aire de jeux et équipements sportifs.....	13
6.6.	Eclairage extérieur	13
6.7.	Clôture.....	14
6.8.	Accès au bâtiment	14

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet consiste en la réalisation d'une résidence de services pour personnes âgées de 3 niveaux sur rez-de-chaussée.

Des espaces communs sont disponibles au rez-de-chaussée de la résidence, prévus pour l'accueil et la détente :

- Hall d'accueil
- Grand salon
- Salle de restaurant
- Salon des familles
- Sanitaires communs etc

Des espaces pour les services sont également disponibles :

- Espaces bureaux
- Salle à manger du personnel
- Lingerie sale et propre
- Cuisine collective pour la restauration
- Vestiaires du personnel
- Conciergerie
- Douche
- Local vélos
- Locaux poubelles

L'ensemble des étages est desservi par trois ascenseurs et cinq cages d'escaliers.

La résidence disposera d'un parc de stationnements en extérieur dont 3 places PMR et 1 place dépose minute également PMR devant l'entrée de la résidence et accessible depuis la Rue Buffon.

Niveau de performance visé : RT 2012 - 10%

Les caractéristiques techniques de la construction sont décrites dans la présente notice. La construction sera conforme :

- A la réglementation thermique RT 2012,
- Aux normes et lois en vigueur,
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractères obligatoires,
- Aux règles de sécurité et de construction
- Au permis de construire et ses éventuels permis modificatifs

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

2.1. Infrastructures

- Terrassement en pleine masse dans l'emprise du bâtiment.
- Fondations en béton armé, réalisées jusqu'au bon sol, suivant les prescriptions du bureau de contrôle et du bureau d'étude structure agréés pour l'opération

2.2. Murs et ossatures

- Suivant localisation, et prescriptions des BET, les murs périphériques et les murs de façades seront réalisés en béton armé et/ou maçonnerie de briques ou parpaings et recevront, sur la face extérieure, un enduit, une peinture, ou un parement brique. Les finitions des façades seront traitées suivant les exigences du permis de construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
- Suivant localisation, et prescriptions des BET, les murs recevront, sur la face intérieure, un complexe isolant préconisé par le bureau d'étude thermique. Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur les plans.
- Suivant localisation et prescriptions des BET, les murs de refends seront en béton armé, en maçonnerie de parpaings et/ou en cloison type SAD. Leur finition sera brute, ou enduite de ciment, ou recouverte de plaque de plâtre collé, et isolé si nécessaire conformément aux études thermiques et acoustiques. Des plaques de plâtre hydrofuges seront installées dans les pièces humides

NOTA : Les murs seront réalisés suivant les études des ingénieurs structure et thermique. Les épaisseurs et la nature des murs seront validées par le bureau de contrôle

2.3. Les planchers

- Les planchers des étages courants seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen de prédalles ou solivage bois pour le plancher haut sous combles. La finition du plancher sera conforme pour recevoir soit un carrelage soit un revêtement de sol souple.
- Les planchers des toitures terrasses seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen de prédalles suivant préconisations des Bureaux d'Etudes. La finition du plancher sera conforme pour recevoir une étanchéité avec ou sans isolant. La mise en œuvre et le choix de l'épaisseur de l'isolant résulteront de l'étude thermique réalisée par l'ingénieur fluide.
- Les planchers sur locaux collectifs, techniques, circulations et locaux divers chauffés ou non chauffés seront constitués d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. Les planchers seront ou non complétés par un isolant en sous face de dalle suivant l'étude thermique et réglementation acoustique.

NOTA : Le dimensionnement des planchers, leur nature, leur mise en œuvre seront déterminés par l'ingénieur structure et le thermicien, et validés par le bureau de contrôle.

2.4. Cloisons de distribution

Suivant localisation, et prescriptions des BET, les cloisons (logements ou locaux ERP) seront de type « placostil » ou équivalent avec isolant. Parements en plaques de plâtre fixées sur une ossature métallique. Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur. Plaques hydrofuges dans les pièces humides.

NOTA : Renfort de cloison au niveau des barres de maintien et des fixations d'équipements le nécessitant.

2.5. Escaliers

- Les escaliers desservant les différents niveaux y compris escaliers de secours seront en béton armé coulé en place ou avec des éléments préfabriqués. Suivant réglementation acoustique et d'accessibilité aux PMR.
- Les portes seront reliées à la centrale incendie avec contacteur de position si accès extérieur.
- Les murs des cages d'escaliers recevront une peinture gouttelette ou peinture blanche de finition C toute hauteur sur tous les niveaux.
- Les sols recevront une peinture anti-poussière grise.

2.6. Conduits de ventilation

- Ventilation de l'air vicié des logements par un système de VMC simple flux par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux positionnés dans les gaines techniques des logements. Trappe de visite pour accessibilité.
- Groupe d'extraction situé sur la toiture terrasse ou dans un local technique.
- Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment et réalisés par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants ou sur la menuiserie ou dans le mur suivant classement acoustique des façades.
- **Conduit maçonné spécifique pour l'évacuation de la cuisine collective.**
- Ventilation haute pour la chaufferie suivant réglementation en vigueur.

NOTA 1 : L'ensemble des prestations de désenfumage sera réalisé suivant les prescriptions du coordinateur SSI et de tout bureau d'études concerné, et validé par le bureau de contrôle

NOTA 2 : accès maintenance prévu

2.7. Chutes et grosses canalisations

- Les chutes d'eaux pluviales d'intérieures seront en PVC.
- Les chutes d'eaux pluviales extérieures seront en PVC, en zinc ou en aluminium suivant plans.
- Les chutes d'eaux usées seront en en PVC situées dans les gaines techniques des logements suivant plans. Elles recevront les branches d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées et eaux vannes.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans les soffites ou des faux-plafonds en plaques de plâtre.
- Réseau d'eaux usées spécifiques pour la cuisine collective pour résister aux hautes températures.
- Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluies seront raccordées gravitairement aux réseaux publics suivant la réglementation et spécificités du concessionnaire.
- Il est prévu une rétention des eaux de pluies avec un bassin de rétention sous le jardin central au droit de l'accès côté Rue Buffon suivant la notice hydraulique du permis de construire.

NOTA : la maintenance doit être aisée depuis les façades du bâtiment

2.8. Toiture et étanchéité

- Etanchéité toiture terrasse inaccessible : étanchéité bitume élastomère avec, suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul du bureau d'étude fluides. Protection par gravillons, auto-protégée ou végétalisée, suivant localisation et plans du permis de construire.
- Etanchéité terrasse accessible : étanchéité bitume élastomère avec, suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul du bureau d'étude fluides.

3. LOCAUX COMMUNS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. Espaces communs accessibles aux résidents

Hall d'Accueil et Sas d'entrée / salle de restaurant / salon des familles / grand salon (y compris bureau animation) / Salle bien-être / sanitaires communs / circulations RDC et étages / local poubelles étages

3.1.1. Sols et plinthes

- Zone ERP et circulations RDC :
Carrelage décoratif rectifié dimensions et couleurs au choix du maître d'ouvrage dans la gamme définie par le gestionnaire - UPEC U4P3.
Plinthes assorties
Tapis encastré suivant localisation dans le SAS d'entrée
- Circulations des étages :
PVC en lés à joint soudés couleurs au choix du maître d'ouvrage dans la gamme définie par le gestionnaire - UPEC : U4P3
Plinthes bois couleur au choix du maître d'ouvrage ou PVC blanc et suivant gamme définie par le gestionnaire.

NOTA : le choix des revêtements de sol devra être conforme à la réglementation acoustique en vigueur.

3.1.2. Revêtements muraux

- Peinture, couleur au choix du maître d'ouvrage dans la gamme définie par le gestionnaire.
- Suivant localisation, les murs seront ponctuellement recouverts d'un revêtement décoratif suivant demande du gestionnaire.
- Des mains courantes seront positionnées sur un côté des circulations.
- Des cornières de protection d'angles seront positionnées toute hauteur dans les circulations.

3.1.3. Plafond

- Faux plafond décoratif et/ou acoustique suivant localisation et préconisations techniques des bureaux d'études spécifiques.
- Finition à peindre si nécessaire

3.1.4. Menuiseries extérieures

- Menuiseries en PVC suivant les plans du permis de construire avec double vitrage.
- Suivant localisation les volets roulants seront en PVC et/ou Aluminium à manœuvre électrique.
- SAS automatique coulissant à l'entrée principale de la résidence.

NOTA : L'ensemble des menuiseries extérieures devra répondre aux préconisations des bureaux d'étude spécifiques, validées par le bureau de contrôle, et seront conformes au Permis de construire.

3.1.5. Menuiseries intérieures

- Organigramme et contrôle d'accès à valider par le gestionnaire.
- Les portes seront soit à âme pleine, dans des huisseries bois peintes, soit métalliques soit décoratives conformément à la réglementation en vigueur et suivant les demandes du gestionnaire.

3.1.6. Serrurerie et gardes corps

- Suivant projet architectural et plans du permis de construire

3.1.7. Peintures

- Peinture acrylique (mate, veloutée ou satinée, blanche et/ou couleur) suivant localisation et destinations des pièces.
- Pour le Sas d'entrée, le hall d'accueil, la salle de restaurant, le salon des familles et le grand salon : couleur au choix du gestionnaire.
- Finition B.

3.1.8. Equipements intérieurs

Equipements Plomberie, Chauffage et ventilation

- Suivant localisation et préconisations des bureaux d'études spécifiques, l'émission de chauffage sera assurée par plancher chauffant basse température avec régulation et/ou par des radiateurs eau chaude ou électriques et robinet thermostatique.
- Il est prévu pour les locaux suivants Restaurant, Grand Salon et Salon des familles, un système de ventilation simple flux.
- Suivant localisation et préconisations des bureaux d'études spécifiques, la ventilation sera de type simple flux
- Implantation suivant étude thermique et normes en vigueur à la date du permis de construire.
- Attentes plomberie Eau Froide, Eau Chaude et évacuation dans l'espace office du restaurant et dans le grand salon.

Équipement électrique

- Equipements conformes à la NFC 15 100, suivant demande du maître d'ouvrage et en conformité avec le cahier des charges du gestionnaire.
- L'éclairage est assuré par des appliques murales avec commande sur horloge (au-dessus des sonnettes à proximité de chaque porte palière), et/ou par des plafonniers en applique ou encastrés dans le faux plafond et commandés par détecteur de présence, suivant les plans techniques.
- Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites, le dispositif d'éclairage répondra aux normes en vigueur.
- Appareillage électrique conformément au cahier des charges du gestionnaire.
- 4 alimentations électriques pour suspension au-dessus du comptoir de l'accueil. Suivant localisation, mise en place d'un système de sonorisation (accueil, grand salon, salon des familles et salle de restaurant)

3.2. Espaces bureaux

Conciergerie / bureau de coordination / salle de transmission / bureau direction / bureau partagé

3.2.1. Sols et plinthes

- Carrelage décoratif rectifié dimensions et couleurs au choix du maître d'ouvrage dans la gamme définie par le gestionnaire - UPEC U3P3, excepté dans la conciergerie avec UPEC U4P4.
- Plinthes MDF à peindre ou PVC blanc, excepté dans la conciergerie avec des plinthes assorties au carrelage.

3.2.2. Revêtements muraux

- Les murs recevront une peinture finition B, 2 couleurs au choix du maître d'ouvrage dans la gamme définie par le gestionnaire.

3.2.3. Plafond

- Faux plafond décoratif et/ou acoustique suivant localisation et préconisations techniques des bureaux d'études spécifiques.

3.2.4. Menuiseries extérieures

- Menuiseries en PVC avec double vitrage.
- Suivant localisation vitrage anti-effraction et volets roulants PVC et/ou alu à manœuvre électrique ou manuelle.

NOTA : L'ensemble des menuiseries extérieures devra répondre aux préconisations des bureaux d'étude spécifiques, validées par le bureau de contrôle, et seront conformes au Permis de construire.

3.2.5. Menuiseries intérieures

- Organigramme et contrôle d'accès à valider par le gestionnaire.
- Les portes seront soit à âme pleine dans des huisseries bois peintes, soit métalliques soit décoratives conformément à la réglementation en vigueur et suivant les demandes du gestionnaire.

3.2.6. Serrurerie et gardes corps

- Suivant projet architectural et plans du permis de construire

3.2.7. Peintures

- Peinture acrylique (mate ou satinée, blanche et/ou couleur) suivant localisation et destinations des pièces
- 2 Couleurs au choix du gestionnaire
- Finition B.

3.2.8. Equipements intérieurs

Equipements Plomberie, Chauffage et ventilation

- Suivant localisation et préconisations des bureaux d'études spécifiques, l'émission de chauffage sera assurée par des radiateurs eau chaude et robinet thermostatique ou par radiateur électrique.
- Suivant localisation et préconisations des bureaux d'études spécifiques, la ventilation sera de type double flux ou simple flux
- Présence de diffuseurs d'air placés en faux plafond ou en paroi verticale assureront le soufflage et la reprise de l'air traité
- Implantation suivant étude thermique et normes en vigueur à la date du permis de construire.
- Attentes plomberie Eau Froide, Eau Chaude et évacuation dans la conciergerie.

Équipement électrique

- Equipements conformes à la NFC 15 100, suivant demande du maître d'ouvrage et en conformité avec le cahier des charges du gestionnaire.
- L'éclairage est assuré par des plafonniers encastrés dans le faux plafond et commandés par interrupteurs, suivant les plans techniques.
- Conformément à la réglementation sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, le dispositif d'éclairage répondra aux normes en vigueur.

3.3. Espaces communs non accessibles aux résidents

Local Télécom / local surpresseur / local TGBT / local VDI / local poubelles / atelier / bagagerie / archives / salle à manger du personnel / vestiaires du personnels / lingerie propre et sale/ local chaufferie / réserves / / cuisine collective et ses annexes / espace douche / locaux relais /

3.3.1. Sols et plinthes

- Suivant localisation et destination des pièces, les locaux techniques et de services recevront soit un carrelage antidérapant, soit une peinture anti-poussière, soit du PVC en lés à joints soudés au choix du gestionnaire, ou ils resteront bruts.
- Cuisine collective : carrelage au choix du gestionnaire.
- Espace douche : Revêtement sol souple type taradouche de marque Tarkett, UPEC : U4P3

3.3.2. Revêtements muraux

- Suivant la localisation et la destination des pièces, les murs seront revêtus soit d'une faïence au choix du gestionnaire, soit resteront bruts, soit cloison alimentaire pour la cuisine ou soit recevront une peinture.
 - Les locaux suivants seront revêtus d'une faïence au choix du gestionnaire : lingerie propre, lingerie sale, vestiaires du personnels, cuisine collective, locaux poubelles logements et local poubelles général.
 - Les locaux suivants recevront une peinture de finition : locaux relais, local VDI, local TGBT, bagagerie, réserves, atelier et archives
 - Les locaux suivants resteront bruts : local télécom, local surpresseur, local chaufferie et local technique.
 - La salle à manger du personnel, les locaux relais des étages et l'atelier seront peints avec 2 couleurs au choix du gestionnaires et revêtue d'une faïence au droit de l'évier.
- Espace douche : Revêtement mur type taradouche de marque Tarkett,

3.3.3. Plafond

- Suivant la localisation et la destination des pièces, les plafonds et/ou faux plafonds seront peints ou resteront bruts.
- Les locaux suivants resteront bruts : bagagerie, local télécom, local TGBT, local suppresseur, local chaufferie et local technique
- Suivant localisation, les plafonds de la cuisine recevront un faux plafond lisse et lessivable.

3.3.4. Menuiseries extérieures

- Menuiseries en PVC avec double vitrage.
- Suivant localisation vitrage anti-effraction et/ou volets roulants PVC et/ou aluminium à manœuvre électrique.

NOTA : L'ensemble des menuiseries extérieures devra répondre aux préconisations des bureaux d'étude spécifiques, validées par le bureau de contrôle, et seront conformes au Permis de construire.

3.3.5. Menuiseries intérieures

- Organigramme et contrôle d'accès à valider par le gestionnaire.
- Les portes seront soit à âme pleine ou alvéolaires dans des huisseries bois peintes, soit métalliques soit en PVC conformément à la réglementation en vigueur et suivant les demandes du gestionnaire.

3.3.6. Serrurerie et gardes corps

- Suivant projet architectural et plans du permis de construire

3.3.7. Peintures

- Peinture acrylique (mate, velours ou satinée, blanche et/ou couleur) suivant localisation et destinations des pièces, et le cas échéant finition brute (local télécom, local TGBT, local suppresseur, local chaufferie et local technique).
- Couleurs au choix du gestionnaire.
- Finition B ou C suivant localisation.

3.3.8. Equipements intérieurs

Equipements spécifiques :

- Suivant localisation : Une attente EF/ECS pour une centrale lavage/ désinfection localisé suivant choix du gestionnaire (espace lingerie sale-propre, local poubelles général, cuisine collective).
- Suivant localisation : présence de siphon de sol et robinet de puisage.
- Attentes à prévoir pour la cuisine dans la salle à manger du personnel.
- Eclairage par détecteur de mouvement dans les locaux poubelles et relais des étages

4. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1. Sols et plinthes

- Pièces sèches : PVC en lés à joints soudés au choix du gestionnaire - Gamme identique dans pièces de vie et chambres - plinthes MDF à peindre ou PVC. U2SP3.
- Salle d'Eau : PVC étanche (décors motifs et unis) au choix du gestionnaire, type Tarkett (adapté PMR) joint soudés - U4P3
- Balcon/ terrasses : dalles sur plots ou finition brute conformes à la réglementation PMR.

NOTA : les revêtements de sol seront conformes à la réglementation PMR en vigueur et au cahier des charges du gestionnaire

4.2. Revêtements muraux

- Salle d'Eau : PVC étanche (décors motifs et unis) et peinture au choix du gestionnaire, type Tarkett (adapté PMR) joint soudés - U4P3
- Cuisine : entre meubles hauts et bas et retours éventuels Faïence 20*20cm ou crédence en stratifiée au choix du gestionnaire

4.3. Plafond

- Peinture acrylique blanche ou gouttelette dans toutes les pièces.
- Il sera prévu de la peinture en sous face des balcons.

4.4. Menuiseries extérieures

- Volets roulants PVC à manœuvre électrique pour toutes les ouvertures (pièce de vie et chambres), pour les séjours une canne pour le déverrouillage manuel pourra être prévue.

4.5. Menuiseries intérieures

- Portes palières : revêtement stratifié côté circulation et côté intérieur au choix du gestionnaire, à âme pleine, huisserie bois, serrure de sureté avec bouton moleté intérieur ou serrure à cylindre allongé fonction Synkro (déverrouillage depuis l'extérieur avec clef restée à l'intérieur).
- Portes intérieures : bloc porte de distribution (à âme alvéolaire) avec huisseries bois à peindre ou métalliques et poignée de porte en aluminium.
- Placards : Façades coulissantes ou pivotantes toute hauteur au choix du gestionnaire, avec aménagement intérieur comprenant étagères et/ou penderie.

4.6. Serrurerie et gardes corps

- Garde-corps en serrurerie métallique à remplissage de lames horizontales sur les balcons et terrasses suivant plans des façades et suivant les indications du permis de construire et permis modificatifs
 - Pergolas brise soleil métalliques sur les balcons et terrasses suivant plans des façades suivant les indications du permis de construire et ses modificatifs.
 - Pare vue ou autres séparatifs entre logements contigus pour l'occultation des vis-à-vis suivant plans du permis de construire, remplissage en vitrage opale ou métallique.

4.7. Peintures

- Murs : peinture acrylique blanche sur 3 pans de murs et de couleur sur un pan de mur dans toutes les pièces (séjour et chambres) exception faite de la salle d'eau.
- 2 Couleurs au choix du gestionnaire.
- Menuiseries apparentes et huisserie : peinture acrylique blanche et/ou de couleur au choix du gestionnaire.
- Finition B.

4.8. Equipements intérieurs

CUISINE AMENAGEE EQUIPEE au choix du gestionnaire :

- T1 et T2 : Cuisine composée des éléments suivants
 - Plan de travail stratifié
 - Meubles hauts faible hauteur avec portes
 - Meuble évier 1 bac inox
 - Meuble bas avec tiroir
 - 1 emplacement pour réfrigérateur top (non fourni)
 - 1 emplacement pour Lave-Linge ou Lave-Vaisselle avec porte amovible et plinthes amovibles
 - 2 feux Plaques de cuisson vitrocéramique (avec boutons)
 - Hotte aspirante
 - Plinthe amovible
 - Crédence en faïence 20x20cm avec retour si nécessaire ou crédence stratifiée au choix du gestionnaire

- T3 : Cuisine composée des éléments suivants
 - Plan de travail stratifié
 - Meubles hauts faible hauteur avec portes
 - Meuble évier 1 bac inox
 - Meuble bas 1 tiroir et 1 porte
 - 1 emplacement pour grand réfrigérateur
 - 1 emplacement pour Lave-Linge (non fourni)
 - 1 emplacement pour Lave-Vaisselle (non fourni)
 - 2 feux Plaques de cuisson vitrocéramique (avec boutons)
 - Hotte aspirante
 - Plinthe amovible
 - Crédence en faïence 20x20cm avec retour si nécessaire ou crédence stratifiée au choix du gestionnaire

CHAUFFAGE ET VENTILATION :

- Dans les séjours cuisines, le chauffage et la climatisation seront assurés par une climatisation.
- Dans les pièces secondaires, le chauffage sera assuré par des radiateurs électriques.
- Sèche serviette dans les salles d'eau.
- Ventilation Mécanique Contrôlée collective hygroréglable simple flux.

PLOMBERIE SANITAIRE :

- Compteur EF/ ECS sur télérelève à distance.
- Equipements SDE logements au choix du gestionnaire :
 - Douche à l'italienne (revêtement PVC) accessible PMR
 - Barre de douche, barres de maintien WC, robinet mitigeur thermostatique, flexible et douchette, support et rideaux douche
 - WC suspendu réservoir avec double-débit 3-6 litres
 - Ensemble meuble avec plan vasque et robinet mitigeur
 - Equipements conformes pour éviter tous risques de légionnelle

NOTA : Renfort de cloison au niveau des barres de maintien et des fixations d'équipements le nécessitant

ELECTRICITE :

Tous équipements et installations électriques conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

- Prise télévision dans séjours et chambre principale (Hauteur 1m40 environ)
- 2 prises de communication RJ45 dans le séjour et 1 RJ45 dans la chambre principale
- Sonnette depuis la porte palière du logement et applique au-dessus de la sonnette
- Entrée des logements : interphone (non filaire) relié à l'accueil avec niveau sonore réglable
- Courant monophasé de 6 à 9 kW suivant type d'appartement

NOTA : les équipements intérieurs seront conformes à la réglementation en vigueur, et aux préconisations des bureaux d'études spécifiques, validées par le bureau de contrôle

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. Ascenseurs

- Suivant localisation et plan du permis de construire, présence d'ascenseurs de 630 kg et 1000 kg répondant aux normes handicapées et certifié CE pour tous les niveaux du bâtiment.
- Ouverture par portes automatiques. Entraînement électrique.
- Téléalarme de sécurité suivant la réglementation.

5.2. Chauffage et eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire et de chauffage sera assurée par une chaudière collective gaz.

NOTA : Equipements conformes pour éviter tous risques de légionnelle

5.3. Télécommunications

- Reports alarmes techniques sur DECT : chaufferie, surpresseur, bac à graisse, pompe de relevage EU / EP, VMC collective, ascenseurs, groupes froids.
- Report appel interphonie sur DECT conciergerie.
- Visiophone (avec bouton appel et digicode) extérieur doit être relié avec l'accueil + ouverture à distance via DECT.
- DECT en lien avec poste téléphonique de l'accueil.

NOTA : l'ensemble des installations devra répondre aux attentes et au cahier des charges du gestionnaire, et sera conformes aux prescriptions des bureaux d'études spécifiques, validées par le bureau de contrôle.

5.4. Ventilation mécanique

- Suivant localisation et préconisations des bureaux d'études spécifiques, la ventilation sera de type simple flux.

5.5. Alimentation / réseau eau

- Alimentation eau froide des logements distribuée par gaine technique.
- 1 sous-compteur par logement pour l'eau froide, l'eau chaude et le chauffage.
- Distribution par canalisation PER en dalle et par canalisations apparentes, en cuivre ou PER.

NOTA : l'ensemble des installations devra répondre aux attentes et au cahier des charges du gestionnaire, et sera conformes aux prescriptions des bureaux d'études spécifiques, validées par le bureau de contrôle.

5.6. Alimentation / réseau gaz

- Sans objet.

5.7. Alimentation / réseau électricité

- Tous les équipements et installations sont conformes à la norme NF C15-100 en vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire.
- Compteur individuel et tableau de protection dans chaque logement.
- Points lumineux avec douille DCL, ampoule basse consommation (type LED) et d'une fiche récupérable 2 P+T pour connexion ultérieure d'un luminaire, complété selon plan électrique par spot ou applique ou hublot

NOTA : l'ensemble des installations devra répondre aux attentes et au cahier des charges du gestionnaire, et sera conformes aux prescriptions des bureaux d'études spécifiques, validées par le bureau de contrôle.

5.8. Système sécurité incendie

- Centrale incendie dans conciergerie.
- Les logements bénéficieront d'un détecteur incendie dans la pièce principale.
- Les portes coupe-feux des circulations seront avec ventouse, asservies à la centrale incendie.
- Les issues de secours seront verrouillées et asservies à la centrale pour ouverture. La localisation des barres anti-paniques sera validée par le gestionnaire (les barres anti paniques ne devront en aucun cas être accessibles par un résident). Un détecteur d'ouverture de porte sera positionné sur chaque issue de secours et relié à la conciergerie.
- Sirènes d'alarme incendie audibles suivant recommandation du coordinateur SSI.
- TOUTES LES ISSUES DE SECOURS : Contacteur de porte (aimant) avec report sur DECT

NOTA : l'ensemble des installations devra répondre aux attentes et au cahier des charges du gestionnaire, et sera conformes aux prescriptions des bureaux d'études spécifiques, validées par le bureau de contrôle et le coordinateur SSI.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. Local vélos

- Trois locaux de stationnement deux roues couverts
- Suivant les plans du permis de construire, le local vélo sera situé en RDC de la résidence.
- Le sol, le plafond et les murs seront bruts.
- L'éclairage se fera par hublot commandé par détecteur de présence
- Le local sera équipé d'un rack pour 3 vélos ainsi qu'une prise pour recharge vélo électrique.

6.2. Voiries et parkings

- Les accès seront conformes au plan du permis de construire, ainsi qu'aux préconisations du BET VRD validées par le bureau de contrôle.
- Portail voiture au niveau de l'entrée principale de la résidence ou barrière levante au niveau de l'entrée secondaire avec ouverture à distance depuis accueil et via DECT ;

6.3. Circulations des piétons

- Cheminements piétons conformes à la réglementation PMR en vigueur.
- Ouvertures portillons piétons avec clés du logement.
- Les accès seront conformes au plan du permis de construire, ainsi qu'aux préconisations du BET VRD validées par le bureau de contrôle.

6.4. Espaces verts

- Espaces verts aménagés, arborés conformes au permis de construire.
- Des robinets de puisage seront prévus pour l'arrosage des espaces verts + prises ext étanches
- Un muret technique à l'entrée de la résidence sera positionné avec le nom et le logo de la résidence ainsi qu'un éclairage.

6.5. Aire de jeux et équipements sportifs

- Sans objet

6.6. Eclairage extérieur

- L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques, mats, candélabres ou bornes suivant les plans de l'architecte, et prescriptions éventuelles de la Ville. Eclairage sur détecteur de présence et/ou sur horloge crépusculaire selon choix du gestionnaire

6.7. Clôture

- Suivant plans du permis de construire et préconisations du BET VRD, il est prévu une clôture en panneau de treillis soudé ou ganivelles, ou clôture métallique (hauteur suivant permis de construire).
- Résidence clôturée et sécurisée

6.8. Accès au bâtiment

- SAS HALL : Accès libre en journée via porte automatique ou par vidéophone extérieur relié à l'accueil.
Ouverture à distance via DECT + digicode
- Logements privatifs T1/T2/T3 : 3 clés porte palière sur organigramme par logement
- Stationnements : un Bip pour l'ouverture de la barrière levante par stationnement + 10 Bip supplémentaires
- Organigramme et contrôle d'accès à valider par le gestionnaire : 2 pass généraux et 3 pass secondaires et 2 pass secondaires techniques

Fait à

Le

SIGNATURE MAITRE D'OUVRAGE

SIGNATURE ACQUEREUR